

**EXONERATION DES BÉNÉFICES RÉALISÉS PAR LES ENTREPRISES IMPLANTÉES
DANS LES ZONES FRANCHES URBAINES (ZFU)**

Demande préalable à l'application du dispositif prévu à l'article 44 octies du code général des impôts (CGI)

I PARTIE A REMPLIR PAR TOUTES LES ENTREPRISES

I. 1/ IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE ⁽¹⁾

ENTREPRISE INDIVIDUELLE :

NOM ET PRENOM :

NOM COMMERCIAL :

SOCIÉTÉ :

DENOMINATION SOCIALE :

FORME JURIDIQUE :

NOM DU GERANT OU DU PRÉSIDENT :

(Joindre les statuts s'ils sont déjà établis)

NUMÉRO SIRET :

DATE DE DÉBUT D'ACTIVITÉ DANS LA ZFU ENVISAGÉE :

ADRESSE DU SIÈGE DE L'ENTREPRISE :

ADRESSE DES LOCAUX PROFESSIONNELS SITUÉS OU NON DANS LES ZFU :

SOCIÉTÉ MEMBRE D'UN GROUPE FISCAL (art. 223 A et suivants du CGI) : oui non mère du groupe

TELEPHONE(S) :

⁽¹⁾ A préciser, s'il a lieu, au cadre III « Autres éléments nécessaires... ».

I. 2/ NATURE DES ACTIVITES ENVISAGEES ⁽¹⁾

ACTIVITE QUI SERA EXERCEE EN ZFU A TITRE PRINCIPAL ⁽²⁾ :

Indiquer la nature de l'activité ⁽¹⁾ :

Activité commerciale Artisanale Industrielle Marchand de biens

Lotisseur Intermédiaire pour le négoce de biens immobiliers

Location d'immeubles à usage professionnel munis de tout l'équipement nécessaire à l'exercice de l'activité hébergée

Non commerciale Civile Agricole

Activité non sédentaire ⁽¹⁾ : la préciser.....

Présence d'un salarié à temps plein dans les locaux situés en ZFU : oui non

Prévision de la proportion du chiffre d'affaires annuel réalisé en ZFU :

Activité exercée en contrat de collaboration ou de remplacement ⁽¹⁾ : la préciser.....

ACTIVITE(S) SECONDAIRE(S) EXERCEE(S) EN ZFU ⁽¹⁾ : les préciser

ACTIVITE(S) EXERCEE(S) EN DEHORS DES ZFU ⁽¹⁾ : les préciser

Effectif de salariés prévu (distinguer selon les établissements et les activités exercées) ⁽¹⁾ :

⁽¹⁾ A préciser, s'il a lieu, au cadre III « Autres éléments nécessaires... ».

⁽²⁾ Les dispositions de l'article 44 octies du CGI ne s'appliquent pas aux entreprises qui exercent une activité civile (agricole, promotion immobilière, location d'immeubles nus à usage d'habitation ou professionnel, détention de titres...) ou une activité commerciale de crédit-bail mobilier ou de location meublée d'immeuble d'habitation.

I. 3/ CONDITIONS DE LA CREATION DE L'ACTIVITE EN ZFU ⁽¹⁾

L'activité sera-t-elle créée dans le cadre :

• d'un transfert géographique ? oui non

si oui : adresse de la précédente implantation

l'activité transférée a-t-elle bénéficié des dispositions de :

- l'article 44 octies du CGI ? oui non

- l'article 44 sexies du CGI ? oui non

si oui, - au titre de quelle(s) année(s) :

- l'activité était-elle implantée dans un secteur classé en zone de revitalisation rurale ou en zone de redynamisation urbaine ⁽²⁾ ? oui non

- a-t-elle bénéficié de la prime d'aménagement du territoire ? oui non

si oui, au titre de quelle(s) année(s) :

• d'une reprise (dont location-gérance), restructuration ou concentration d'activités préexistantes ? oui non

si oui : l'activité préexistante a-t-elle bénéficié des dispositions de l'article 44 octies du CGI ? oui non

si oui, à partir de quelle année :

• Autre à préciser :

⁽¹⁾ A préciser, s'il a lieu, au cadre III « Autres éléments nécessaires... ».

⁽²⁾ Les zones de revitalisation rurale s'entendent de celles mentionnées à l'article 1465 A du CGI. Les zones de redynamisation urbaine sont définies aux I bis et I ter de l'article 1466 A du CGI.

II PARTIE A REMPLIR UNIQUEMENT POUR LES ACTIVITES IMPLANTEES DANS L'UNE DES 41 ZFU CREEES PAR LA LOI N° 2003-710 DU 1^{ER} AOUT 2003 ¹

II. 1/ PRECISIONS SUR LA NATURE DES ACTIVITES EXERCEES DANS L'ENSEMBLE DES ETABLISSEMENTS SITUES OU NON EN ZFU

De quel secteur relève l'activité exercée ?

Construction automobile Construction navale Fabrication de fibres textiles artificielles ou synthétiques
 Sidérurgie Transport routiers de marchandises Autre la préciser

Activité exercée à titre principal :

Activité(s) exercée(s) à titre secondaire :

II. 2/ EFFECTIF SALARIE DE L'ENTREPRISE DANS L'ENSEMBLE DE SES ETABLISSEMENTS SITUES OU NON EN ZFU

Nombre de salariés employés :

- Au 1^{er} janvier 2004 si l'entreprise est déjà implantée en ZFU à cette date :
- Sinon à la date du début d'activité dans la ZFU :

II. 3/ MONTANT PREVISIONNEL DU CHIFFRE D'AFFAIRES ET DU TOTAL DE BILAN ⁽¹⁾

Montant prévisionnel du chiffre d'affaires annuel hors taxes :

Montant prévisionnel du total de bilan apparaissant à la clôture de l'exercice :

⁽¹⁾ A déterminer à partir des données de l'ensemble des activités de l'entreprise qu'elles soient ou non exercées en ZFU. Il est précisé que la condition relative aux seuils de chiffre d'affaires ou de total de bilan doit être remplie au titre de chaque exercice d'application au régime.

II. 4/ DETENTION DIRECTE OU INDIRECTE DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE DE LA SOCIETE ⁽¹⁾

Identité de la personne directement ou indirectement associée ⁽²⁾	Détenition directe ou indirecte		Renseignements sur l'associé s'il s'agit d'une entreprise		
	Dans le capital social	Dans les droits de vote	Effectif salarié	Chiffre d'affaires ⁽³⁾	Total de bilan

⁽¹⁾ Il est précisé que la condition relative à la non-détention du capital doit être remplie tout au long du régime.
⁽²⁾ Si le cadre est insuffisant, fournir un tableau complémentaire en annexe.
⁽³⁾ Si l'associé est une société mère d'un groupe fiscal, le montant à porter est le total des chiffres d'affaires des sociétés du groupe fiscal.

¹ La liste des zones concernées figure au I bis de l'annexe à la loi n° 96-987 du 14 novembre 1996 et est reproduite en annexe IV du bulletin officiel des impôts 4 A-8-04. Ces documents sont disponibles sur les sites internet www.impots.gouv.fr, www.legifrance.fr et www.ville.gouv.fr.

II. 5/ RECAPITULATIF DES AIDES DE MINIMIS PERÇUES PAR LES ENTREPRISES DEJA IMPLANTEES EN ZFU AU 1^{ER} JANVIER 2004

Montant des subventions et des exonérations accordées dans le cadre des « aides de minimis » prévues par le règlement (CE) n° 69/2001 de la Commission européenne du 12 janvier 2001 ⁽¹⁾ :

Au titre de 2002
Au titre de 2003
Au titre de 2004
Au titre de 2005
Au titre de 2006
Au titre de 2007
Au titre de 2008

⁽¹⁾ Détaillez, le cas échéant, la nature et l'origine des aides obtenues. Des exemples d'aides placées sous l'encadrement « de minimis » figurent dans l'instruction administrative 4 A-8-04 publiée au bulletin officiel des impôts du 6 octobre 2004, aux paragraphes 70 et suivants.

III AUTRES ELEMENTS NECESSAIRES POUR PERMETTRE A L'ADMINISTRATION D'APPRECIER SI LES CONDITIONS REQUISES PAR LA LOI POUR BENEFICIER DE L'EXONERATION SONT EFFECTIVEMENT REMPLIES ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Des précisions sur les conditions d'exercice de l'activité peuvent notamment être utiles (description des opérations, matériel utilisé, éléments de fait...).

A....., le.....

Certifié complet, exact et sincère
Signature (et qualité du signataire)

Cette demande doit être renvoyée en recommandé avec demande d'avis de réception ou remise contre décharge à l'adresse suivante :

DIRECTION DES SERVICES FISCAUX
LE CORRESPONDANT ZONES FRANCHES URBAINES